



**PAYS DE
LUMBRES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

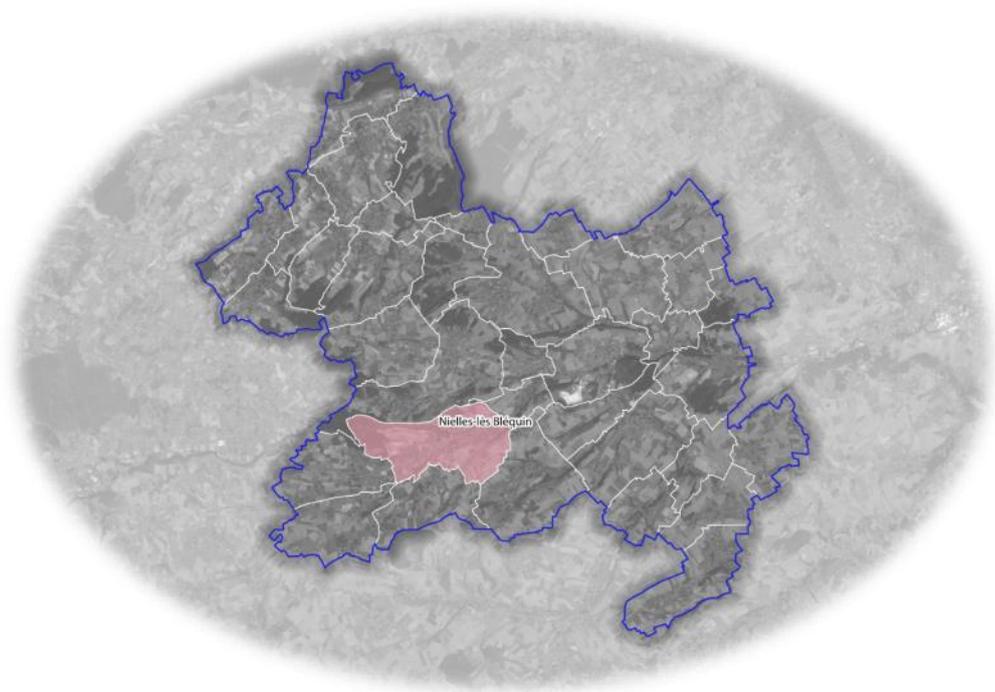
**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

Commune de Nielles-les-Bléquin

Révision allégée N°2

Notice explicative

Janvier 2022



**Vu pour être annexé à la délibération du
conseil communautaire en date du 29/09/2022**

Le président :

Le Président

Christian LEROY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
62380 LUMBRES
DU PAYS DE LUMBRES

VERDI Designer de territoires

1. PRESENTATION DE LA REVISION ALLEGEE.....	2
1. Rappel de la procédure	2
2. Justification ayant amené à la procédure.....	4
3. Objet de la révision	5
2. MODIFICATIONS INDUITES DES PIECES DU PLUI	6
1. Modification du plan de zonage	6
2. Modification du rapport de présentation	11
3. Création de l’Orientation d’Aménagement et de Programmation	15
3. ANNEXE 1 : DELIBERATION DE PRESCRIPTION	27

1. Présentation de la révision allégée

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 30 septembre 2019.

Le Conseil Communautaire de la CCPL a délibéré le 7 octobre 2021 afin d'engager la procédure de révision allégée n°2 du PLUI. (Cf. annexe 1)

1. Rappel de la procédure

Au terme de l'article L153-31 du code de l'urbanisme le plan local d'urbanisme est révisé lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide :

1° Soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;

2° Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;

3° Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

4° Soit d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.

5° Soit de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté.

Par ailleurs, l'article L153-34 du code de l'urbanisme indique que :

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, le projet de révision arrêté fait l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ou de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 lorsque, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables :

1° La révision a uniquement pour objet de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;

2° La révision a uniquement pour objet de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels ;

3° La révision a uniquement pour objet de créer des orientations d'aménagement et de programmation valant création d'une zone d'aménagement concerté ;

4° La révision est de nature à induire de graves risques de nuisance

Le maire de la ou des communes intéressées par la révision est invité à participer à cet examen conjoint.

Ainsi, c'est dans le cadre du caractère unique de l'objet de la procédure consistant en la réduction d'une zone naturelle ou agricole que la révision allégée du PLUi est nécessaire.

NB : Au terme de l'article L142-4 du code de l'urbanisme, les zones A et N du PLUi ne peuvent pas être ouvertes à l'urbanisation, en l'absence de SCOT, sauf dérogation préfectorale selon les modalités précisées à l'article L 142-5.

Article L 142-5 du code de l'urbanisme :

Il peut être dérogé à l'article-4 avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat après avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers prévue à l'article L .112-1-1 du code rural et de la pêche maritime et, le cas échéant, de l'établissement public prévu à l'article L 143.16. La dérogation ne peut être accordée que si l'urbanisation envisagée ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques, ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace, ne génère pas d'impact excessif sur les flux de déplacements et ne nuit à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services.

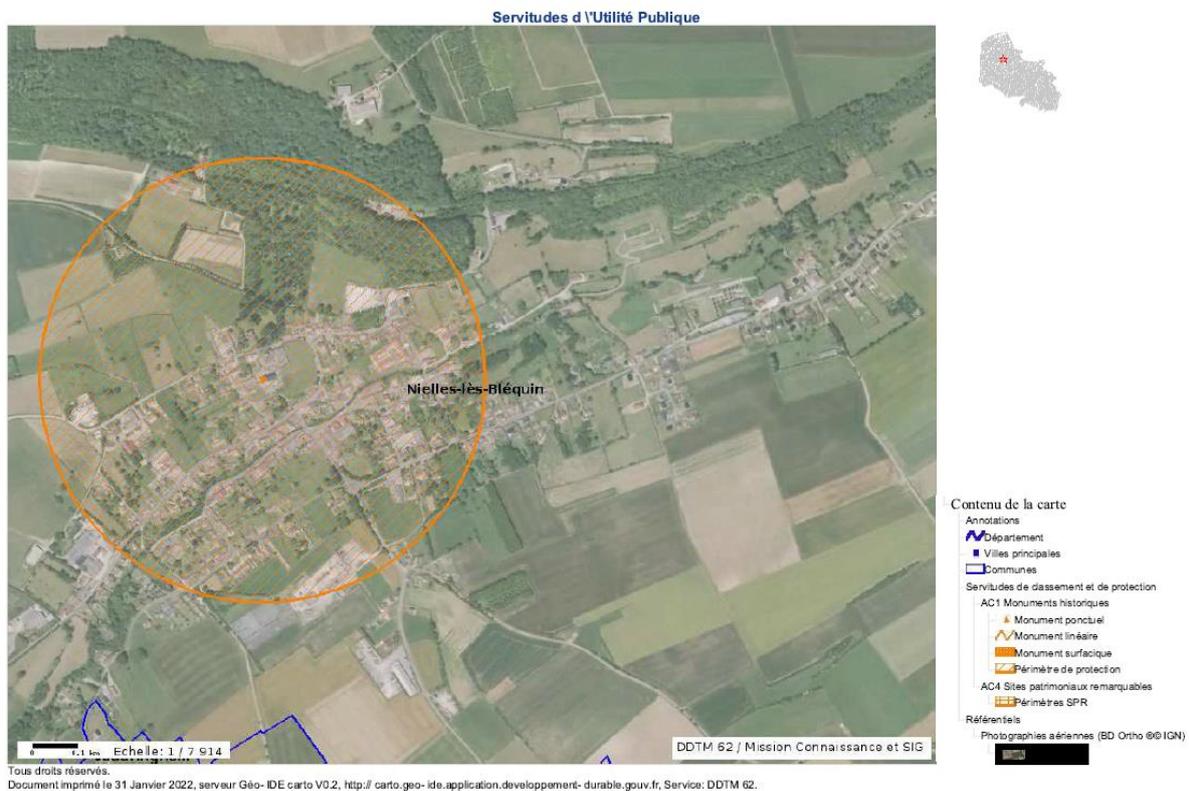
2. Justification ayant amené à la procédure

Une procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon a été récemment engagée par la commune dans le cimetière communal. Cette procédure nécessite plusieurs années avant d'aboutir. Or le nombre d'emplacements restant est insuffisant par rapport aux besoins. Une extension du cimetière apparaît donc nécessaire.

Le cimetière existant, sur la parcelle D115, ainsi que la parcelle voisine (D753) sont classés en zone naturelle. Ce classement en zone naturelle ne permet pas l'extension du cimetière.

Pour une meilleure cohérence et notamment afin de permettre l'extension du cimetière, la parcelle ainsi que l'espace d'extension seront classés en zone UC.

Le cimetière de la commune de Nielles-les-Bléquin se situe sur une motte castrale, à côté de l'Eglise. L'ensemble est compris dans un périmètre Monument Historique.



Servitude d'Utilité Publique sur la commune de Nielles-Lès-Bléquin

C'est pour cela qu'une Orientation d'Aménagement et de Programmation est réalisée dans le cadre de la procédure afin de garantir l'insertion du projet dans le paysage et le respect du caractère historique du site.

3. Objet de la révision

La procédure de révision allégée consiste donc à la création d'un emplacement réservé d'une emprise de 1000 m² sur **une partie de la D n°753** actuellement classée en **zone naturelle « N »**.

Pour assurer une meilleur **cohérence et lisibilité** en lien avec l'occupation du sol, les parcelles **D n°115** et une partie de la parcelle **D n°753** seront rattachées à la zone « **UC** ».

Au regard des servitudes présentent sur la parcelle, la création de l'emplacement réservé s'accompagne de la **réalisation d'une Orientation d'aménagement et de Programmation** afin notamment **d'assurer l'insertion paysagère** de l'équipement.



Localisation des parcelles concernées par la procédure

Cette évolution entraîne :

- La modification du plan de zonage
- La création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- La modification du rapport de présentation

Tableau des emplacements réservés :

Numero	Bénéficiaire	Objet	Superficie m²
1	Affringues	Extension de cimetière	1376
2	Audrehem	Aménagement d'un parking de stationnement	1108
3	Bléquin	Création d'un équipement et d'un parking de stationnement	127
4	Boisdinghem	Création d'une voie de desserte agricole	875
5	Boisdinghem	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	1604
6	Boisdinghem	Création d'une voirie de désenclavement	485
7	Boisdinghem	Création de liaison douce	212
8	Boisdinghem	Création de liaison douce	100
9	Boisdinghem	Création d'un terrain de loisirs	4924
10	Bonningues-les-Andres	Zone de dépôt pour les agriculteurs	8825
11	Bonningues-les-Andres	Zone de dépôt pour les services communaux	3314
12	Bonningues-les-Andres	Création d'une zone écologique pour créer une mare et sa voie d'accès	6084
13	Bonningues-les-Andres	Création d'une zone écologique pour créer un verger et sa voie d'accès	3685
14	Bonningues-les-Andres	Extension du terrain de loisirs	5111
15	Bonningues-les-Andres	Création d'un complexe scolaire	1888
16	Clerques	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	510
17	Clerques	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	336
18	Clerques	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	438
19	Clerques	Extension du parking de stationnement	1365
20	Clerques	Extension du parking de stationnement	425
21A	Dohem	Extension du parking communal	1406
21 B	Dohem	Extension du cimetière	1316
22	Escouilles	Liaison douce à créer ou aménager	148
23	Escouilles	Création de liaison douce	1572
24	Escouilles	Aménagement de carrefour	47
25	Escouilles	Ecole	1007
26	Escouilles	Liaison douce à créer ou aménager	509
27	Esquerdes	Elargissement de voirie	528
28	Esquerdes	Aménagement d'une aire de demi-tour et stationnement	196
29	Esquerdes	Aménagement de carrefour	168
30	Jourmy	Extension du cimetière	1380
31	Ledinghem	Extension du cimetière	1700
32 A	Leulinghem	Extension du parking de stationnement pour la mairie et la salle des fêtes	850
32 B	Leulinghem	Extension du parking de stationnement pour la mairie et la salle des fêtes	1005
33	Lumbres	Voie d'accès à la zone 1AU	278
34	Ouve-Wirquin	Création d'une réserve incendie et d'un fossé d'évacuation des eaux de ruissellement	614
35	Ouve-Wirquin	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements : fossé	302
36	Quelmes	Elargissement de voirie	122
37	Quercamps	Création d'un parking de stationnement	1086
38	Remilly-Wirquin	Création de liaison douce sur ancienne voie ferrée	2323
39	Senninghem	Création d'une liaison douce de désenclavement	208
40	Senninghem	Création d'une voirie de désenclavement	309
41	Senninghem	Extension du parking communal	524
42	Si des Eaux de Boisdinghem	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	16
43	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Création d'une station de refoulement	159
44	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	285
45	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	39
46	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	18
47	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	16
48	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	26
49	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	10
50	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	100
51	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	15520
52	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, création d'un bassin de tamponnement, péages et échangeurs supplémentaires	21986
53	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	8082
54	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, création d'un bassin de tamponnement, péages et échangeurs supplémentaires	8947
55	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, création d'un bassin de tamponnement, péages et échangeurs supplémentaires	6548
56	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, création d'un bassin de tamponnement, péages et échangeurs supplémentaires	41821
57	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	6894
58	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	11276
59	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	6267
60	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	5054
61	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	3158
62	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	1552
63	Vaudringhem	Création d'un parking de stationnement	5480
64	Wavrans-sur-L'AA	Elargissement de la voie pour mise à 6,40 m	216
65	Wavrans-sur-L'AA	Création de voie	494
66	Wavrans-sur-L'AA	Aménagement de carrefour	189
67	Wavrans-sur-L'AA	Création de liaison douce sur ancienne voie ferrée	5454
68	Wavrans-sur-L'AA	Création de voirie	1079
69	Wavrans-sur-L'AA	Espace public à aménager	2891
70	Wavrans-sur-L'AA	Création d'une voirie de bouclage et de stationnements de véhicules	1857
71	Wavrans-sur-L'AA	Création d'une liaison douce de désenclavement	2155
72	Wisques	Elargissement de sente piétonnière	111
73	Wisques	Elargissement de sente piétonnière	115
74	Zudausques	Aménagement de carrefour	820
75	Zudausques	Création de chemin piéton	1419
76	Zudausques	Aménagement d'une zone de croisement	168
77	Zudausques	Aménagement de carrefour	110
78	Zudausques	Aménagement de carrefour	95
79	Zudausques	Aménagement de carrefour	118
80	Zudausques	Aménagement de carrefour	72
81	Zudausques	Aménagement de carrefour	81
82	Zudausques	Aménagement de carrefour	69
83	Zudausques	Aménagement de carrefour et de voirie	243
84	Zudausques	Aménagement de carrefour	153
85	Zudausques	Elargissement de voirie	1654
86	Zudausques	Elargissement de voirie	290
87	Zudausques	Elargissement de voirie	478

Tableau des emplacements réservés :

Numero	Bénéficiaire	Objet	Superficie m²
1	Affringues	Extension de cimetière	1376
2	Audrehem	Aménagement d'un parking de stationnement	1108
3	Bléquin	Création d'un équipement et d'un parking de stationnement	127
4	Boisdinghem	Création d'une voie de desserte agricole	875
5	Boisdinghem	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	1604
6	Boisdinghem	Création d'une voirie de désenclavement	485
7	Boisdinghem	Création de liaison douce	212
8	Boisdinghem	Création de liaison douce	100
9	Boisdinghem	Création d'un terrain de loisirs	4924
10	Bonningues-les-Andres	Zone de dépôt pour les agriculteurs	8825
11	Bonningues-les-Andres	Zone de dépôt pour les services communaux	3314
12	Bonningues-les-Andres	Création d'une zone écologique pour créer une mare et sa voie d'accès	6064
13	Bonningues-les-Andres	Création d'une zone écologique pour créer un verger et sa voie d'accès	3885
14	Bonningues-les-Andres	Extension du terrain de loisirs	5111
15	Bonningues-les-Andres	Création d'un complexe scolaire	1888
16	Clerques	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	510
17	Clerques	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	336
18	Clerques	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	438
19	Clerques	Extension du parking de stationnement	1365
20	Clerques	Extension du parking de stationnement	425
21A	Dohem	Extension du parking communal	1406
21 B	Dohem	Extension du cimetière	1316
22	Escoeuilles	Liaison douce à créer ou aménager	148
23	Escoeuilles	Création de liaison douce	1572
24	Escoeuilles	Aménagement de carrefour	47
25	Escoeuilles	Ecole	1007
26	Escoeuilles	Liaison douce à créer ou aménager	509
27	Esquerdes	Elargissement de voirie	528
28	Esquerdes	Aménagement d'une aire de demi-tour et stationnement	196
29	Esquerdes	Aménagement de carrefour	168
30	Jourmy	Extension du cimetière	1380
31	Ledinghem	Extension du cimetière	1700
32 A	Leulinghem	Extension du parking de stationnement pour la mairie et la salle des fêtes	850
32 B	Leulinghem	Extension du parking de stationnement pour la mairie et la salle des fêtes	1005
33	Lumbres	Voie d'accès à la zone 1AU	278
34	Ouve-Wirquin	Création d'une réserve incendie et d'un fossé d'évacuation des eaux de ruissellement	614
35	Ouve-Wirquin	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements : fossé	302
36	Quelmes	Elargissement de voirie	122
37	Quercamps	Création d'un parking de stationnement	1066
38	Remilly-Wirquin	Création de liaison douce sur l'ancienne voie ferrée	2323
39	Seninghem	Création d'une liaison douce de désenclavement	208
40	Seninghem	Création d'une voirie de désenclavement	309
41	Seninghem	Extension du parking communal	624
42	Si des Eaux de Boisdinghem	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	16
43	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Création d'une station de refoulement	159
44	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	285
45	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	39
46	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	19
47	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	16
48	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	26
49	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	10
50	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	100
51	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	15520
52	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, création d'un bassin de tamponnement, péages et échangeurs supplémentaires	21986
53	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	8082
54	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, création d'un bassin de tamponnement, péages et échangeurs supplémentaires	8947
55	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, création d'un bassin de tamponnement, péages et échangeurs supplémentaires	6548
56	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	41821
57	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	6894
58	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	11276
59	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	6267
60	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	5654
61	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	3158
62	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	1552
63	Vaudringhem	Création d'un parking de stationnement	5480
64	Wavrans-sur-L'AA	Elargissement de la voie pour mise à 6,40 m	216
65	Wavrans-sur-L'AA	Création de voie	494
66	Wavrans-sur-L'AA	Aménagement de carrefour	189
67	Wavrans-sur-L'AA	Création de liaison douce sur l'ancienne voie ferrée	5454
68	Wavrans-sur-L'AA	Création de voirie	1079
69	Wavrans-sur-L'AA	Espace public à aménager	2891
70	Wavrans-sur-L'AA	Création d'une voirie de bouclage et de stationnements de véhicules	1857
71	Wavrans-sur-L'AA	Création d'une liaison douce de désenclavement	2155
72	Wisques	Elargissement de sente piétonnière	111
73	Wisques	Elargissement de sente piétonnière	115
74	Zudausques	Aménagement de carrefour	620
75	Zudausques	Création de chemin piéton	1419
76	Zudausques	Aménagement d'une zone de croisement	168
77	Zudausques	Aménagement de carrefour	110
78	Zudausques	Aménagement de carrefour	95
79	Zudausques	Aménagement de carrefour	118
80	Zudausques	Aménagement de carrefour	72
81	Zudausques	Aménagement de carrefour	61
82	Zudausques	Aménagement de carrefour	69
83	Zudausques	Aménagement de carrefour et de voirie	243
84	Zudausques	Aménagement de carrefour	163
85	Zudausques	Elargissement de voirie	1654
86	Zudausques	Elargissement de voirie	290
87	Zudausques	Elargissement de voirie	478
89	Nielles-lès-Bléquin	Extension du cimetière	1000

2. Modification du rapport de présentation

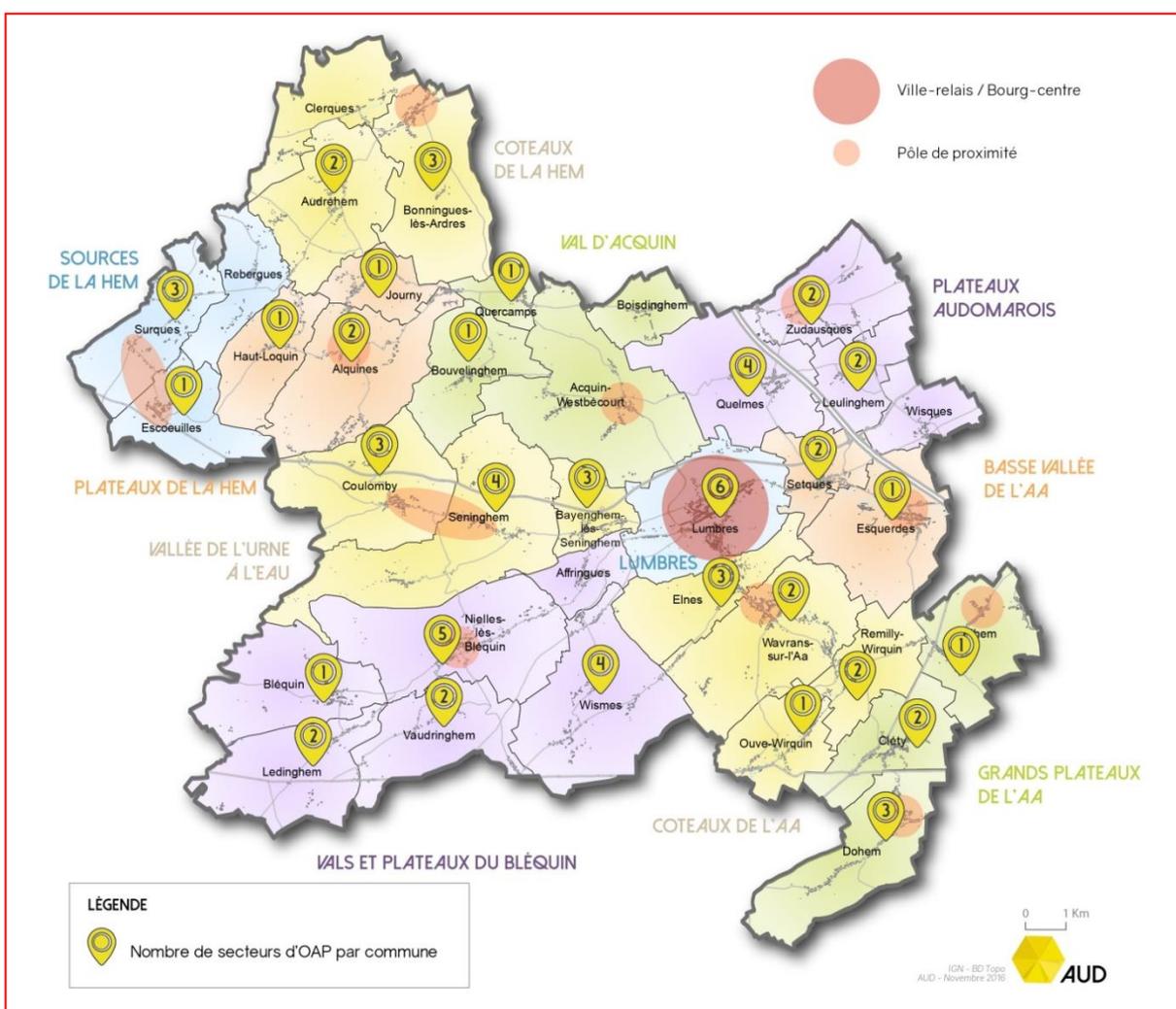
Les éléments apparaissant **en rouge** sont modifiés au sein de la **partie 5** « Justifications du projet de territoire et des dispositions règlementaires » - « **sous-partie 1** : Justifications du projet de territoire ».

- Page 135

« SYNTHÈSE

Au total, le PLUi comprend **70 71 sites d'OAP** localisés sur la carte suivante dont :

- 28 pour des zones d'urbanisation future à vocation principale d'habitat (zones 1AU),
- 1 pour une zone d'urbanisation future spécifique pour un équipement médicalisé à Coulomby (hameau d'Harlettes), zone 1AUH,
- 4 pour le renouvellement urbain,
- 33 pour des sites de densification,
- 3 pour l'aménagement d'espace public,
- **1 dans le cadre de l'extension du cimetière de Nielles-Lès-Bléquin**
- 1 pour l'extension de la Porte du Littoral.



« Vals et Plateaux du Bléquin

[...]

✓ Nielles-lès-Bléquin

Site	Type
Site 1 Rue du Drionville, rue Neuve	Zone d'urbanisation future
Site 2 Rue du Drionville, rue Jean Fauviau	Zone d'urbanisation future
Site 3 RD 191, RD 202, La Place	Renouvellement urbain
Site 4 Rue Bernard Chochoy	Site de densification
Espace public de la commune	Aménagement d'espace public
Site 5 Horde-Rue	Extension du cimetière

»

Les éléments apparaissant **en rouge** sont modifiés au sein de la **partie 5** « Justifications du projet de territoire et des dispositions règlementaires » - « **sous-partie 2** : « Justifications des dispositions règlementaires ».

• **Page 183/184**

« **VI.4. Les emplacements réservés**

[...]

Un tableau, figurant en encart au plan de zonage reprend l'ensemble des emplacements réservés du PLUI.

Tableau des emplacements réservés :

Numero	Bénéficiaire	Objet	Superficie m²
1	Affringes	Extension de cimetière	1378
2	Audrehem	Aménagement d'un parking de stationnement	1108
3	Bléquin	Création d'un équipement et d'un parking de stationnement	127
4	Boisdingham	Création d'une voie de desserte agricole	875
5	Boisdingham	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	1604
6	Boisdingham	Création d'une voirie de désenclavement	485
7	Boisdingham	Création de liaison douce	212
8	Boisdingham	Création de liaison douce	100
9	Boisdingham	Création d'un terrain de loisirs	4924
10	Bonningues-les-Andres	Zone de dépôt pour les agriculteurs	8825
11	Bonningues-les-Andres	Zone de dépôt pour les services communaux	3314
12	Bonningues-les-Andres	Création d'une zone écologique pour créer une mare et sa voie d'accès	6084
13	Bonningues-les-Andres	Création d'une zone écologique pour créer un verger et sa voie d'accès	3885
14	Bonningues-les-Andres	Extension du terrain de loisirs	5111
15	Bonningues-les-Andres	Création d'un complexe scolaire	1888
16	Clerques	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	510
17	Clerques	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	336
18	Clerques	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements	438
19	Clerques	Extension du parking de stationnement	1365
20	Clerques	Extension du parking de stationnement	425
21A	Dohem	Extension du parking communal	1406
21 B	Dohem	Extension du cimetière	1316
22	Escoeuilles	Liaison douce à créer ou aménager	148
23	Escoeuilles	Création de liaison douce	1572
24	Escoeuilles	Aménagement de carrefour	47
25	Escoeuilles	Ecole	1007
26	Escoeuilles	Liaison douce à créer ou aménager	509
27	Esquerdes	Elargissement de voirie	528
28	Esquerdes	Aménagement d'une aire de demi-tour et stationnement	196
29	Esquerdes	Aménagement de carrefour	168
30	Jourmy	Extension du cimetière	1380
31	Ledinghem	Extension du cimetière	1700
32 A	Leulinghem	Extension du parking de stationnement pour la mairie et la salle des fêtes	850
32 B	Leulinghem	Extension du parking de stationnement pour la mairie et la salle des fêtes	1005
33	Lumbes	Voie d'accès à la zone IAU	278
34	Ouve-Wirquin	Création d'une réserve incendie et d'un fossé d'évacuation des eaux de ruissellement	614
35	Ouve-Wirquin	Création d'un ouvrage de gestion des ruissellements : fossé	302
36	Quelmes	Elargissement de voirie	122
37	Quercamps	Création d'un parking de stationnement	1086
38	Remilly-Wirquin	Création de liaison douce sur l'ancienne voie fermée	2323
39	Seninghem	Création d'une liaison douce de désenclavement	208
40	Seninghem	Création d'une voirie de désenclavement	309
41	Seninghem	Extension du parking communal	524
42	Si des Eaux de Boisdingham	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	16
43	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Création d'une station de refoulement	159
44	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	285
45	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	39
46	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	18
47	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	16
48	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	26
49	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	10
50	Si des Eaux de Leulinghem Quelmes Zudausques Wisques	Implantation d'un poste de refoulement pour les réseaux de collecte des eaux usées	100
51	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	15520
52	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	21986
53	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	8082
54	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	8947
55	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, création d'un bassin de tamponnement, péages et échangeurs supplémentaires	6548
56	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, création d'un bassin de tamponnement, péages et échangeurs supplémentaires	41821
57	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	8894
58	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	11276
59	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : création d'un bassin de tamponnement	6267
60	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	5854
61	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	3158
62	Société SANEF	Conversion de la RD 942 en autoroute : modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires	1552
63	Vaudringhem	Création d'un parking de stationnement	5480
64	Wavrans-sur-L'AA	Elargissement de la voie pour mise à 6,40 m	216
65	Wavrans-sur-L'AA	Création de voie	494
66	Wavrans-sur-L'AA	Aménagement de carrefour	189
67	Wavrans-sur-L'AA	Création de liaison douce sur l'ancienne voie fermée	5454
68	Wavrans-sur-L'AA	Création de voirie	1079
69	Wavrans-sur-L'AA	Espace public à aménager	2891
70	Wavrans-sur-L'AA	Création d'une voirie de boudage et de stationnements de véhicules	1857
71	Wavrans-sur-L'AA	Création d'une liaison douce de désenclavement	2155
72	Wisques	Elargissement de sente piétonnière	111
73	Wisques	Elargissement de sente piétonnière	115
74	Zudausques	Aménagement de carrefour	820
75	Zudausques	Création de chemin piéton	1419
76	Zudausques	Aménagement d'une zone de croisement	168
77	Zudausques	Aménagement de carrefour	110
78	Zudausques	Aménagement de carrefour	95
79	Zudausques	Aménagement de carrefour	118
80	Zudausques	Aménagement de carrefour	72
81	Zudausques	Aménagement de carrefour	81
82	Zudausques	Aménagement de carrefour	89
83	Zudausques	Aménagement de carrefour et de voirie	243
84	Zudausques	Aménagement de carrefour	153
85	Zudausques	Elargissement de voirie	1654
86	Zudausques	Elargissement de voirie	290
87	Zudausques	Elargissement de voirie	478

- **Page 193**

«

[...]

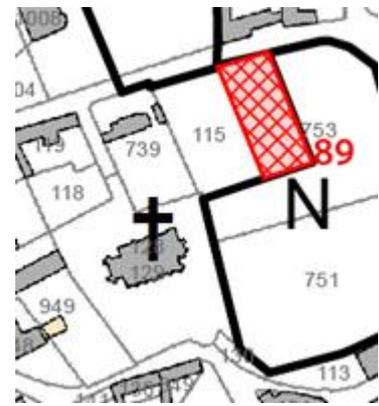
- 61 et 62: société SANEF, conversion de la RD942 en autoroute: modification de tracé, péages et échangeurs supplémentaires

Il s'agit d'une nécessité répondant à un besoin d'utilité publique lié à l'axe autoroutier à proximité. Dans le cadre de la conversion de la RD942 en autoroute, le tracé va être modifié et des installations seront indispensables. Des péages et échangeurs supplémentaires viendront renforcer les équipements.

Niells-Lès-Bléquin

- 89: Extension du cimetière

L'emplacement réservé est localisé dans le prolongement du cimetière existant à l'arrière de l'église. Il a pour objet de localiser la zone d'extension du cimetière. En effet, la commune ne dispose plus de suffisamment d'espace dans son cimetière actuel pour répondre à ses besoins. Au regard de la sensibilité paysagère du site, ce dernier s'accompagne d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.»



- **Page 201**

«

La consommation foncière des emplacements réservés

Les emplacements réservés sont localisés dans les zones urbaines U, agricole A et naturelle N.

Total de 14.75 14.85 ha de consommation foncière (dont 11.29ha à destination de la SANEF).

3. Création de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

- Page 11

Le tableau récapitulatif des sites par entité paysagère est remplacé.

PRÉAMBULE CARTE ET TABLEAU RÉCAPITULATIF DES SECTEURS D'OAP	
VALLÉE DE L'URNE À L'EAU	LOCALISATION
Bayenghem-lès-Seninghem site 1	Impasse André
Bayenghem-lès-Seninghem site 2	Route des Cuvelots
Bayenghem-lès-Seninghem site 3	Impasse de la Biette
Coulomby - site 1	Route Principale, rue de la Rose
Coulomby - site 2	Hameau de Harlettes, R. du Fossé, rue A.
Coulomby - site 3	Route Principale
Seninghem -site 1	Imp. de la Madeleine RD 204
Seninghem -site 2	Rue Principale, rue Hemont
Seninghem -site 3	Rue Principale
Seninghem -site 4	Rue Hamet
VALS ET PLATEAUX DU BLÉQUIN	
Bléquin - site 1	Rue des Folles Pensées
Ledinghem - site 1	Rue Principale
Ledinghem - site 2	Rue du Prêtre
Nielles-lès-Bléquin site1	Rue du Drionville, rue Neuve
Nielles-lès-Bléquin site2	Rue du Drionville, rue Jean Fauviau
Nielles-lès-Bléquin site 3	RD 191, RD 202, La Place
Nielles-lès-Bléquin site 4	Rue Bernard Chochoy
Nielles-lès-Bléquin site 5	Impasse de l'Église
Nielles-lès-Bléquin	Espace public de la commune
Vaudringhem - site 1	Rue du Brûlé
Vaudringhem - site 2	Rue du Brûlé
Wismes - site 1	Rue du Moulin, Rue Principale
Wismes - sites 2 & 3	Hameau Marival, Rue de Vaudringhem
Wismes - site 4	Hameau Rietz Mottu
COTEAUX DE L'AA	LOCALISATION
Elnes- site 1	Rue Jules Caron
Elnes- site 2	Rue de la Brasserie
Elnes- site 3	Rue de la Brasserie
Ouve-Wirquin - site 1	Rue Principale, Chaussée Brunehaut
Remilly-Wirquin-site 1	Rue Bertin
Remilly-Wirquin-site 2	Rue de Cléty
Wavrans-sur-l'Aa site 1	Rue de Vedringhem
Wavrans-sur-l'Aa site 2	Rue de Fauquembergues, Rue de Wilbedingue
GRANDS PLATEAUX DE L'AA	
Cléty -site 1	RD 928, route de Lumbres
Cléty-site 2	RD 928
Dohem -site 1	Rue de la Mairie
Dohem - sites 2 &3	Rue Principale
Pihem-site 1	Rue du Flot, rue Principale
BASSE VALLÉE DE L'AA	
Esquerdes - site 1	Chemin du Lonval
Setques - site 1	Rue de Quelmes, RD 342
Setques - site 2	RD 342

Les éléments suivants sont **modifiés** au sein de la pièce « OAP Aménagement »

- Page 166

Avant modification

NIELLES-LÈS-BLÉQUIN



SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT LOCALISATION



La commune dispose de quatre secteurs de développement dont deux se trouvent en zone à urbaniser (AU) et deux en zone urbaine (U).

- Zone d'urbanisation future
- Renouvellement urbain
- Densification urbaine

SITE	SUPERFICIE	ZONAGE RÉGLEMENT PLUI
Site n°1	29 050 m ²	Zone AU
Site n°2	8 300 m ²	Zone AU
Site n°3	8 450 m ²	Zone U
Site n°4	6 910 m ²	Zone U

Après modification



NIELLES-LÈS-BLÉQUIN

SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT LOCALISATION



La commune dispose de quatre secteurs de développement dont deux se trouvent en zone à urbaniser (AU) et deux en zone urbaine (U).

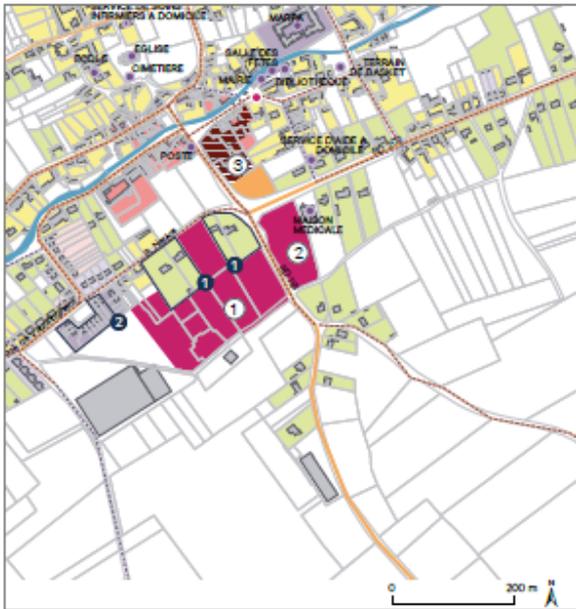
-  Zone d'urbanisation future
-  Renouvellement urbain
-  Densification urbaine
-  Extension cimetière

SITE	SUPERFICIE	ZONAGE RÉGLEMENT PLUI
Site n°1	29 050 m ²	Zone AU
Site n°2	8 300 m ²	Zone AU
Site n°3	8 450 m ²	Zone U
Site n°4	6 910 m ²	Zone U
Site n°5	1000 m ²	Zone UC

Avant modification

NIELLES-LÈS-BLÈQUIN
SITES 1, 2 & 3

CARACTÉRISTIQUES URBAINES ET ENVIRONNEMENTALES



LÉGENDE :

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- Bâti
- Découpage parcellaire
- Cours d'eau
- Zone d'urbanisation future
- Renouvellement urbain

MOBILITÉ & ÉQUIPEMENTS

- Réseau routier
- Arrêt de bus
- Itinéraire de randonnée
- Equipement

FORMES URBAINES - TYPE D'HABITAT

- Front-à-rue
- Front en retrait
- Jumelé groupé
- Jumelé linéaire
- Pavillonnaire linéaire
- Front isolé

DENSITÉS

- 1 Densité : 3 logt/ha; Parcelles moyennes: 2 800 m²
- 2 Densité : 30 logt/ha; Parcelles moyennes: 327 m²

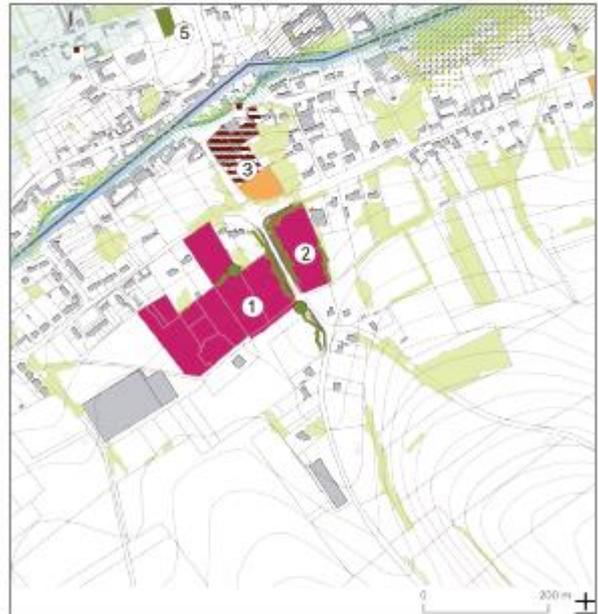
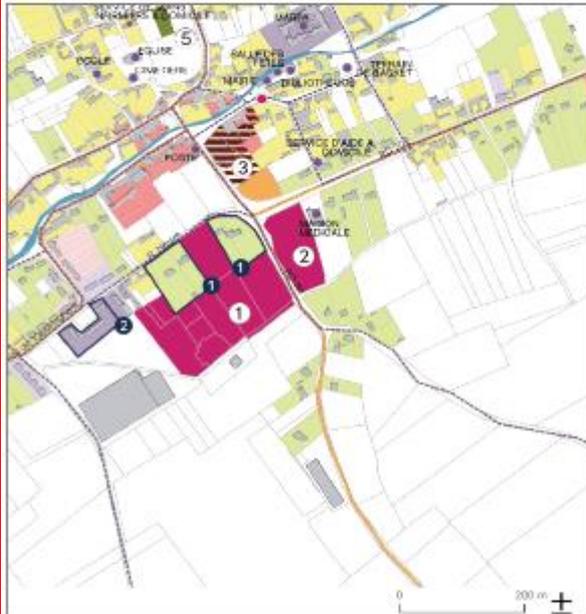
TRAME VERTE ET BLEUE - BIODIVERSITÉ

- Zones humides (SAGE et SDAGE)
- ZNIEFF de Type 1
- Sous-trame milieux humides et aquatiques
- Corridor à maintenir
- Sous-trame bocagère
- Espace bocager

ÉLÉMENTS PAYSAGERS & RISQUES

- Végétation
- Topographie
- Arbre
- Haie
- Talus
- PPRI
- Exploitation agricole classée ICPE
- Site pollué (SEVESO ou BASIAS)

CARACTÉRISTIQUES URBAINES ET ENVIRONNEMENTALES



LÉGENDE :

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- Bâti
- Découpage parcellaire
- Cours d'eau
- Zone d'urbanisation future
- Renouvellement urbain
- Extension cimetière

MOBILITÉ & ÉQUIPEMENTS

- Réseau routier
- Arrêt de bus
- Itinéraire de randonnée
- Équipement

FORMES URBAINES - TYPE D'HABITAT

- Front-à-rue
- Front en retrait
- Jamelé groupé
- Jamelé linéaire
- Pavillonnaire linéaire
- Front isolé

DENSITÉS

- Densité : 3 logt/ha; Parcelles moyennes: 2 800 m²
- Densité : 30 logt/ha; Parcelles moyennes: 327 m²

TRAME VERTE ET BLEUE - BIODIVERSITÉ

- Zones humides (SAGE et SDAGE)
- ZNIEFF de Type 1
- Sous-trame milieux humides et aquatiques
- Corridor à maintenir
- Sous-trame bocagère
- Espace bocager

ÉLÉMENTS PHYSIQUES & RISQUES

- Végétation
- Topographie
- Allée
- Haie
- Talus
- P190
- Exploitation agricole classée ICPE
- Site pollué (SEVESO ou BASIAS)

Les éléments suivants sont **ajoutés** à la pièce « OAP Aménagement ».

NIELLES-LES-BLEQUIN SITE 5

CARTE D'IDENTITÉ

Cadastre :

- DN°753

Superficie :

- 1 000M2

Localisation :

- Horde-Rue

VUES SUR LE SITE



NIELLES-LES-BLEQUIN
SITE 5

LOCALISATION SUR LE ZONAGE



NIELLES-LES-BLEQUIN SITE 5

CARACTÉRISTIQUES URBAINES ET ENVIRONNEMENTALES



L'accès au site via le cimetière existant



La rue du milieu, juxtaposée au site

Le secteur d'extension du cimetière est localisé au centre du village sur le haut de la motte castrale. Sur une parcelle agricole actuellement en prairie, le site est bordé par la rue du milieu qui permet d'accéder à la motte castrale, au cimetière et à l'église.

Situé sur un point haut, le site offre des vues intéressantes sur le paysage et notamment la vallée du Bléquin.

Le site d'extension se situe dans un périmètre de protection au titre des monuments historiques, pour le clocher de l'église. L'insertion du projet dans son environnement historique et paysager est donc un enjeu majeur.

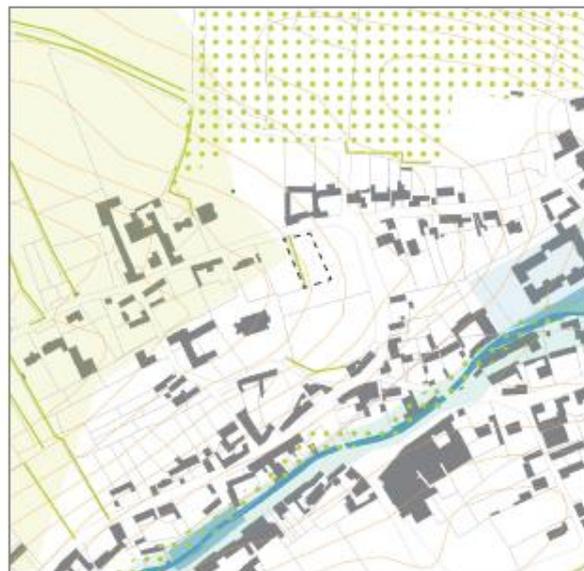
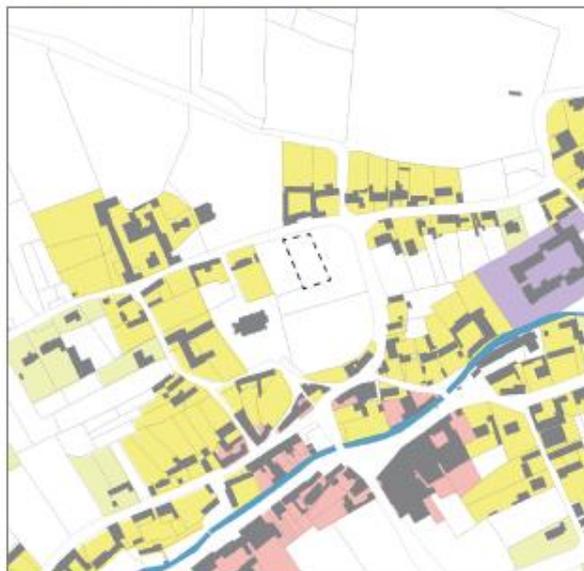
Les abords du Bléquin concentrent un certain nombre d'enjeux écologiques (zones humides, ZNIEFF de type I) et de risques d'inondations (PPRI). La parcelle est bordée de haies protégées au Plan B du PLUi. Bien que le site ne bénéficie pas directement d'un recensement ou d'une protection environnementale, la proximité de ces zones à enjeux invite à être vigilant quant aux impacts potentiels des futurs aménagements de ces espaces.



Vue sur la vallée du Bléquin depuis le haut du site

NIELLES-LES-BLEQUIN SITE 5

CARACTÉRISTIQUES URBAINES ET ENVIRONNEMENTALES



ELEMENTS DE CONTEXTE

- Bâti
- Découpage parcellaire
- Cours d'eau

FORMES URBAINES - TYPES D'HABITATS

- Front-à-rue
- Jumelé groupé
- Pavillonnaire linéaire
- Front isolé

ELEMENTS PAYSAGERS ET RISQUES

- Topographie
- Haies
- PPRI AA

TRAME VERTE ET BLEUE - BIODIVERSITE

- Zones humides (SAGE et SDAGE)
- ZNIEFF de type 1
- Sous-trame Bocagère
- Espace bocager



NIELLES-LES-BLEQUIN SITE 5

PRINCIPAUX ENJEUX

- Intégrer le projet d'extension du cimetière dans son contexte paysager et historique. Préserver les reliefs et les vues lointaines sur le paysage.
- Inscrire le projet d'extension du cimetière dans une logique de « cimetière paysager »
- Intégrer la limite du cimetière avec une clôture d'une hauteur minimum de 1.50m. Elle sera accompagnée de plantations indigènes et multi-spécifiques, qui favoriseront si possible, les vues sur le paysage.

PROGRAMME

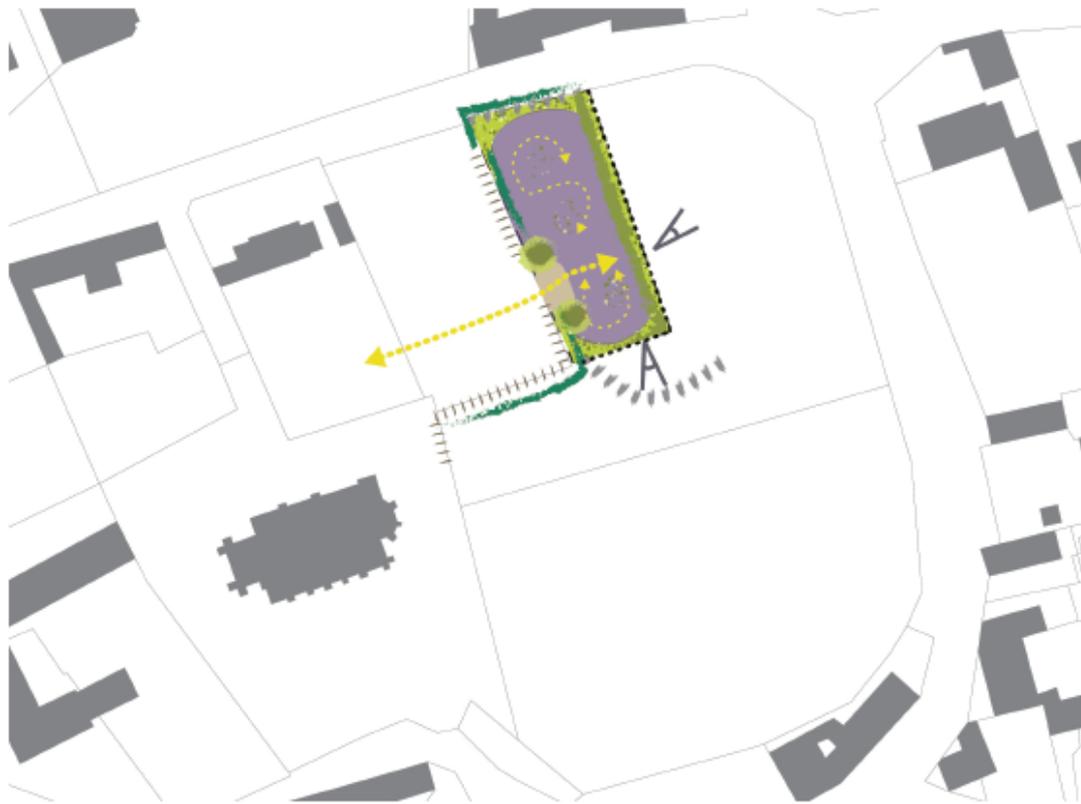
- Extension du cimetière communal.
- Création d'un cimetière paysager.

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

- Créer une connexion douce, depuis le haut de la motte castrale avec le cimetière actuel. Marquer la limite entre le cimetière et la future extension via un seuil paysager (Exemple : matériaux et calepinage spécifiques, plantation d'arbres aux coloris/écorces spécifiques, emmarchements).
- Accompagner le sentier principal par des allées secondaires. Celles-ci desserviront le cimetière dans un esprit de promenade paysagère. L'implantation des allées et des stèles/sépultures veillera à mettre en valeur des fenêtres visuelles et belvédères sur le paysage lointain. Pour garantir cette intégration, les allées veilleront à s'implanter au maximum avec les courbes de niveaux existantes. Les matériaux seront en adéquation avec l'ambiance du site et veilleront à limiter les surfaces imperméables au minimum (exemples : allées en stabilisé, allées en pavés jointés enherbés, dalles alvéolés).
- Les haies et arbres existants seront préservés et pourront être complétés par de nouvelles plantations (arbres et arbustes locaux s'intégrant dans le complexe bocager).
- Intégrer l'espace d'extension du cimetière au centre de la parcelle. Le terrain pourra être remodelé. Les talus en bordure de parcelle et la différence de niveau existante seront préservés pour limiter les visibilités depuis la rue en contre-bas.
- Les anciennes stèles et matériaux des concessions pourront être réutilisés (exemples : dalles pour les sentiers, support de mobiliers, assises, borne de signalétique...). Les espaces avant et inter-tombes pourront être végétalisés permettant de favoriser la biodiversité et l'intégration des stèles (exemples : prairies fleuries, enherbement, plantes sèches/rocailles)
- Adapter une gestion des eaux de pluie à la parcelle. Une importance particulière sera accordée à la mise en œuvre de systèmes de rétention des eaux de surface, les eaux pluviales seront notamment dirigées vers des noues et les surfaces imperméables seront réduites au minimum au profit de larges surfaces drainantes ou végétales. Des noues paysagères pourront être créées entre les stèles, en limite avec la parcelle agricole existante ou encore le long des allées piétonnes.

NIELLES-LES-BLEQUIN SITE 5

SCHÉMA DE PRINCIPE



LÉGENDE :

- | | | | |
|-------|---|---|--|
| | Principe de connexions douces principales à créer | ■ | Espace vert à créer
(exemple gestion différenciée, prairie fleurie) |
| ■ | Entrée vers l'extension du cimetière à créer
(exemple seuil) | ■ | Haies existantes à préserver |
| ■ | Vocation d'extension de cimetière | ■ | Haies à planter |
| | Préserver les talus et relief autour du site | ● | Arbres à planter |
| | Limites existantes à intégrer | A | Vues sur les plateaux de Blequin et
paysage lointain à préserver |
| ---- | Clôtures à implanter | | |

3. Annexe 1 : Délibération de prescription



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES**

N°21-10-065

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 7 octobre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'O. OBERT), Président, suite à la convocation en date du 29 septembre 2021.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; POULAIN P. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de G. COLIN) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de ML BERQUEZ) ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENECHUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de P. CAUX) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; BRUSSELLE D. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir de S. FOUACHE-DELBECQ) ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames COFFIN H. ; BERQUEZ M.L. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; FOUACHE-DELBECQ S. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à JP PRUVOST) ; CAUX P. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; OBERT O. (donne pouvoir à C. LEROY) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; COLIN G. (donne pouvoir à J. DELRUE) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à D. BRUSSELLE) ; BACQUET J.

Absents :

Madame TAVERNE M.H.

Monsieur Cédric AMMEUX est élu secrétaire.

OBJET : PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE REVISION ALLEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) – EXTENSION DU CIMETIERE DE NIELLES-LES-BLEQUIN

Rapporteur : Gérard-Alexandre FRANQUE

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPL a été approuvé le 30 septembre 2019. Depuis cette date, ce document n'a fait l'objet d'aucune procédure de modification ou de révision. Aujourd'hui son évolution s'avère nécessaire pour prendre en compte l'évolution de projets spécifiques.

Ainsi, la CCPL a pris connaissance du projet d'extension de cimetière porté par la commune de Nielles-les-Bléquin. Une procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon a été récemment engagée par la commune dans le cimetière communal, or cette procédure nécessite plusieurs années avant d'aboutir. En conséquence, force est de reconnaître que le nombre de concessions sera rapidement insuffisant. Le cimetière existant, sis sur la parcelle D115, ainsi que la parcelle voisine (D753) sont classés

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20211007-21-10-065-DE
Date de télétransmission : 15/10/2021
Date de réception préfecture : 15/10/2021

en zone naturelle. Ce classement en zone naturelle ne permet pas la réalisation dudit projet d'extension sur la parcelle D753.

Il apparaît donc nécessaire de modifier le plan de zonage et de reprendre ces parcelles au sein d'une zone dédiée à cet équipement. Par ailleurs, afin de garantir la bonne insertion paysagère de ce projet, situé en périmètre de Monuments Historiques, une Orientation d'Aménagement et de Programmation sera réalisée.

Conformément à l'article L.153-31 et à l'article L.153-34 du Code de l'Urbanisme, la réduction d'une zone agricole ou naturelle est possible par le biais d'une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **PRESCRIRE** la révision allégée n°2 du PLUi de la CCPL, selon la procédure prévue à l'article L153-34 du Code de l'urbanisme,
- **METTRE EN ŒUVRE** la concertation selon les modalités suivantes :
 - o Publication dans la presse d'un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation à la CCPL et en mairie de Nielles-les-Bléquin ;
 - o Tenue d'un registre à la CCPL et en mairie de Nielles-les-Bléquin afin de recueillir les observations éventuelles ;
 - o Le bilan de la concertation sera présenté au conseil communautaire qui en délibérera et arrêtera le projet avant l'ouverture de l'enquête publique ;
 - o Des modalités complémentaires pourront éventuellement venir renforcer la concertation.
- **DONNER** délégation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLUi,
- **SOLLICITER** l'Etat, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme, pour qu'une dotation soit allouée à la CCPL en vue d'une compensation aux dépenses nécessaires à la révision allégée du PLUi ;
- **INSCRIRE** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision allégée du PLUi au budget de l'exercice considéré.
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2

La présente délibération sera notifiée, conformément à l'article L.153-11 du Code de l'Urbanisme aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du même code.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la CCPL et en mairie de Nielles-les-Bléquin. Mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Pour extrait conforme.

Le Président,



Accusé de réception en préfecture
662-246201016-20211007-21-10-065-DE
Date de télétransmission : 15/10/2021
Date de réception préfecture : 15/10/2021